

Madame, monsieur ,

A compter du lundi 8 février, un nouveau protocole sera applicable à l'école. En voici les principes essentiels :

- Utilisation maximale de l'espace disponible pour distancier au maximum les élèves entre eux dans les salles.
- L'utilisation de tous les locaux de l'école est possible (bibliothèque, etc.)
- Aération des locaux toutes les heures pendant quelques minutes
- Récréations organisées par groupes (toujours les mêmes)
- Lavage des mains à l'eau et au savon (30 sec. mini) au minimum : à l'arrivée le matin, avant et après chaque repas, avant et après chaque récréation, après être allé aux toilettes, en quittant l'école ou en arrivant à la maison.
- Pour les adultes : port d'un masque « grand public » de catégorie 1 obligatoire (avec l'étiquette UNS catégorie1) dans les espaces clos comme à l'extérieur.
- Pour les élèves : port d'un masque « grand public » de catégorie 1 obligatoire (avec l'étiquette UNS catégorie1) dans les espaces clos comme à l'extérieur. Il appartient aux parents de fournir ces masques à leurs enfants.

Masques : Vous veillerez à ce que votre enfant ait toujours trois masques dans son cartable. Les masques « faits maison » ne sont plus autorisés. Les masques autorisés portent une étiquette UNS 1 et répondent à la norme AFNOR- SPEC S76-001 . Si votre enfant reste à la cantine, donnez lui un sachet ou une boîte pour qu'il y range son masque du matin.

Le directeur
A. Chwalczynski

